

Proclero

Investir au service du développement humain intégral

MEESCHAERT

ASSET MANAGEMENT

**Proclero,
Une solution pour donner
du sens à votre épargne**





CARACTÉRISTIQUES

Nom de la Sicav	Proclero
Structure juridique	Société d'Investissement à Capital Variable (Sicav) de droit français.
Durée de placement recommandée	3 ans
Valeur liquidative	Quotidienne
Actions C (code ISIN FR0011136563)	Capitalisation dont les sommes distribuables sont capitalisées.
Actions D (code ISIN FR0011147552)	Distribution pour lesquelles le souscripteur s'engage auprès de la Congrégation de la Communauté Saint-Martin pour son activité d'établissement d'enseignement supérieur sous la forme d'un don, 70 % du revenu distribué par la Sicav. Ce don est assorti d'un reçu fiscal.
Actions A (code ISIN FR0014001SX6)	Capitalisation dont les sommes distribuables sont capitalisées. Part réservée à la commercialisation par des intermédiaires financiers.
Actions I (code ISIN FR0014001SY4)	Capitalisation dont les sommes distribuables sont capitalisées. Part réservée aux investisseurs Institutionnels.
Indice de référence composite	80 % d'ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index et de 20 % Euro Stoxx Net Total Return. La Sicav n'est pas indicielle mais des comparaisons avec cet indice composite restent cependant possibles à long terme.
Frais d'entrée et de sortie	Néant
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	- Actions C et D : 1 % TTC maximum* - Actions I : 0,5 % TTC maximum* - Actions A : 1,2 % TTC maximum*
Commissions de sur-performance	Néant
Classification SFDR	Article 9

La société de gestion s'engage à verser annuellement à la Congrégation de la Communauté Saint-Martin pour son activité d'établissement d'enseignement supérieur, 50 % des frais de gestion, déduction faite des rétrocessions versées ou à verser aux distributeurs de la Sicav et des frais administratifs externes de la société de gestion.

Commissions de mouvement - société de gestion	- Actions : Max 0,57 % TTC* - Obligations : Max 0,25 % TTC*
Frais indirects	Non significatifs**

* La société de gestion Meeschaert Asset Management n'ayant pas opté à la TVA, ces frais sont facturés sans TVA et le montant TTC est égal au montant hors taxes. Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos en décembre 2022. Il peut varier d'une année sur l'autre. ** OPCVM investissant à moins de 10% dans d'autres OPC.



OBJECTIF DE GESTION

Proclero est une Société d'Investissement à Capital Variable (Sicav) dont l'objectif de gestion est la recherche d'une performance à moyen terme égale à la performance de l'indicateur composite composé de 80 % de l'ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index, et de l'Euro Stoxx Net Total Return à partir d'une allocation diversifiée entre les marchés actions et taux et en mettant en œuvre une stratégie ISR.

L'indice ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index est représentatif de la performance, coupons réinvestis, des obligations d'Etat de la zone euro de maturité comprise entre 1 et 3 ans.

L'indice EURO STOXX est un sous-ensemble des titres euro de l'indice STOXX Europe 600. Avec un nombre variable de composants, l'indice représente les sociétés de grande,

moyenne et petite capitalisations de 11 pays de la zone euro. Il est calculé dividendes réinvestis. Cet indice est publié par STOXX Limited et disponible sur le site (<https://www.stoxx.com>).

Dans cet objectif, la Sicav peut être investie en produit de taux entre 65 % et 100 % de son actif net et en produit actions entre 0 % et 25 % de son actif net.

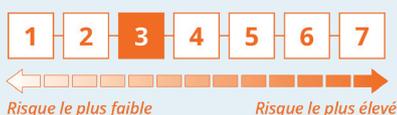
Proclero est un produit financier répondant aux critères de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR.

PRINCIPAUX RISQUES

Les principaux risques auxquels s'expose l'investisseur sont :

- le risque de perte en capital,
- le risque de crédit lié à l'investissement dans des titres spéculatifs (« High Yield »)***,
- le risque de taux,
- le risque lié aux obligations convertibles,
- le risque sur titres subordonnés,
- le risque action,
- le risque pays lié à l'investissement sur les titres émis par les pays émergents,
- le risque lié à la gestion discrétionnaire,
- le risque en matière de durabilité.

INDICATEUR DE RISQUE :



SRI ou échelle de risque allant de 1 à 7. La catégorie de risque affichée et le classement du fonds ne sont pas garantis, ils peuvent évoluer dans le temps. Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les actions pendant 3 années.

Informations à jour au 31/03/2023

Le profil de risque détaillé de cette Sicav est présenté dans son prospectus complet, consultable sur le site internet : meeschaert-am.com

*** Risque de crédit lié à l'investissement dans des titres spéculatifs (*high yield*).



STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

La stratégie d'investissement repose en amont sur la sélection de valeurs éligibles pour la SICAV, dans une démarche de *best-in-class* et d'« intégration ESG ».

L'objectif est d'investir dans les sociétés ayant les meilleures pratiques au sein de leur secteur ainsi que dans les sociétés présentant une valeur ajoutée forte sur le point extra-financier.

L'application de critères extra-financiers dans le processus de sélection des titres est effectuée en amont puis est suivie du filtre des critères financiers.

Le filtre ISR est éliminatoire, les titres éligibles en portefeuille devront satisfaire aux critères extra-financiers.

Meeschaert Asset Management utilise en complément d'études sectorielles et thématiques réalisées en interne, les prestations de ISS ESG, Ethifinance, Sustainalytics Proxinvest, et ECGS. La SICAV utilise les critères éthiques de l'écologie humaine. Dans cet objectif, la SICAV exclut

les sociétés qui réalisent des recherches sur les cellules souches embryonnaires.

Par ailleurs, la sélection de la SICAV se porte sur des entreprises qui selon notre analyse respectent la dignité humaine et agissent pour un développement économique et humain durable (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance).

L'univers de départ Obligations d'environ 1 050 émetteurs est composé des émetteurs des indices *ICE BofA Euro Corporate Index* (EROO) et *ICE Bank of America Euro Fixed & Floating Rate High Yield Index* (HEAO) présentant un suivi et une notation ESG *Risk Rating* par Sustainalytics.

Les émetteurs non suivis et/ou non notés par Sustainalytics n'entrent pas en compte dans la composition de l'univers analysé.

L'ensemble des valeurs de l'univers défini est analysé au travers de critères extra-financiers selon des critères définis par l'équipe d'analyse ISR interne de la Société de Gestion (Cf.

prospectus). L'ensemble de ces filtres garantit en permanence un taux d'exclusion strictement supérieur à 20 %, à la fois en nombre d'émetteurs et en poids des émetteurs au sein de l'univers.

L'univers des valeurs sur la base de ces critères est revu a minima mensuellement.

L'univers de départ Actions est constitué d'environ 1 500 émetteurs, intégrant notamment l'indice Stoxx Europe 600, le Gaïa Index Europe et le Gaïa index France ainsi que toutes les valeurs européennes encore non cotées mais faisant l'objet d'une IPO.

La part des entreprises analysées ESG dans le portefeuille de la SICAV est supérieure à 90 % de l'actif net (hors liquidités détenues à titre accessoire, obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou quasi publics et actifs solidaires).

Concernant l'investissement sur les OPC limité à 10 % de l'actif net :

La SICAV devra investir dans des fonds



classés article 9 selon la réglementation SFDR, ayant le label ISR ou respectant eux-mêmes les critères quantitatifs issus de ce label, à savoir une réduction de 20 % de leur univers d'investissement initial ainsi qu'un taux d'analyse supérieur à 90 % de l'actif net (hors liquidités détenues à titre accessoires, obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou quasi publics et actifs solidaires).

Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, la Sicav pourra avoir recours à des OPC « Monétaires ».

La Sicav s'engage sur les objectifs de durabilité suivants :

- Surperformer son indice par une moindre exposition aux controverses, en n'investissant pas dans des entreprises faisant l'objet d'une controverse grave. Les controverses graves sont évaluées en niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (le niveau 5 étant le niveau de controverses le plus élevé).
- Surperformer son indice par une intensité

carbone (tCO₂eq/million d'euros de chiffre d'affaires) inférieure.

Les données d'intensité carbone sont fournies par ISS ESG.

La Sicav pourra être exposée dans la limite de 20 % de l'actif net aux marchés émergents et dans la limite de 35 % de son actif net aux produits de taux *high yield* ou non notés.

Cette notation est réalisée par la société de gestion sur la base de la notation composite Bloomberg et/ou celle d'agences de notation financière.

Le risque de change sera maintenu en dessous de 10 % de l'actif net.

L'investissement en actions pourra évoluer entre 0 % et 25 % de l'actif net. Les investissements sur les petites capitalisations ne peuvent excéder 10 % maximum.

La Sicav peut investir sur les marchés obligataires incluant les obligations convertibles et sur les titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés sans

privilégier de zone géographique a priori entre 65 % et 100 % de l'actif net.

La Sicav peut être exposée sur des titres subordonnés à hauteur de 100 % de son actif net.

La sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 8. Aucune répartition dette privée/dette publique n'est prédéfinie.

Le portefeuille sera composé d'au maximum de 50% de titres de créances émis par les Etats, les collectivités territoriales et par les agences gouvernementales ou internationales publiques.

La Sicav pourra intervenir sur des instruments financiers à terme (futures, options) négociés sur des marchés réglementés français et étrangers.

Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille aux risques taux, actions ou change sans rechercher de surexposition.



L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) AU REGARD DE LA DOCTRINE SOCIALE DE L'ÉGLISE

L'économie sociale et solidaire (ESS) est un modèle économique qui vise à concilier les valeurs économiques, sociales et environnementales. Elle met l'accent sur la solidarité, la coopération, l'équité et la durabilité plutôt que sur la recherche du profit maximal.

La Doctrine Sociale de l'Église soutient et encourage le développement de l'ESS comme un moyen de promouvoir une économie plus humaine et respectueuse de la personne en répondant à plusieurs enjeux majeurs.

• Solidarité

L'ESS promeut la solidarité en favorisant des formes d'organisation économique qui mettent l'accent sur le bien commun et le partage des ressources. Elle cherche à réduire les inégalités sociales en donnant la priorité aux personnes vulnérables, aux exclus et aux plus démunis.

• Dignité de la personne humaine

L'ESS met l'accent sur la dignité de chaque personne en tant qu'être humain doté de droits inaliénables. Elle vise à créer des conditions de travail décentes, à promouvoir l'autonomie de chaque personne et à garantir l'accès à des biens et services essentiels pour tous.

• Subsidiarité

Le principe de subsidiarité, qui est un pilier de la Doctrine Sociale de l'Église, stipule que les décisions doivent être prises au niveau le plus proche possible des personnes concernées. L'ESS s'inscrit dans cette logique en encourageant la participation des travailleurs aux décisions, la gestion collective et la prise de décision au niveau local.



« Le grand défi qui se présente à nous, qui ressort des problématiques du développement en cette période de mondialisation et qui est rendu encore plus pressant par la crise économique et financière, est celui de montrer (...) dans les relations marchandes le principe de gratuité et la logique du don, comme expression de la fraternité, peuvent et doivent trouver leur place à l'intérieur de l'activité économique normale. C'est une exigence de l'homme de ce temps, mais aussi une exigence de la raison économique elle-même. C'est une exigence conjointe de la charité et de la vérité ».

Benoît XVI, Caritas in veritate, n° 36.



- **Justice sociale**

L'ESS cherche à promouvoir la justice sociale en proposant des modèles économiques plus équitables. Elle vise à réduire les inégalités de revenus, à favoriser l'insertion professionnelle des personnes marginalisées et à promouvoir des pratiques économiques respectueuses des droits humains.

- **Protection de l'environnement et sauvegarde de la maison commune**

L'ESS met l'accent sur la durabilité et la protection de l'environnement. Elle encourage des pratiques économiques respectueuses des écosystèmes, favorise l'économie circulaire, encourage les énergies renouvelables et soutient les initiatives de développement durable.

En introduisant une poche ESS correspondant à 10% dans son allocation d'actifs, Proclero propose des réponses concrètes aux enjeux économiques contemporains tout en promouvant la dignité humaine, la solidarité, la justice sociale et la protection de l'environnement.

« À côté de l'entreprise privée tournée vers le profit, et des divers types d'entreprises publiques, il est opportun que les organisations productrices et sociales puissent s'implanter et se développer. C'est de leur confrontation réciproque sur le marché que l'on peut espérer une sorte d'hybridation des comportements d'entreprise et donc une attention vigilante à la civilisation de l'économie. La charité dans la vérité, dans ce cas, signifie qu'il faut donner forme et organisation aux activités économiques qui, sans nier le profit, entendent aller au-delà de la logique de l'échange des équivalents et du profit comme but en soi. »

Benoît XVI, Caritas in veritate, n°38.

Pour en savoir plus, vous pouvez prendre connaissance de la Charte d'investissement solidaire de Proclero sur le site de la Sicav, dans la rubrique « Fonds Proclero ».



RESPONSABILITÉ MORALE DE L'INVESTISSEUR

Créé en 2012 à l'initiative de la Communauté Saint-Martin et de Meeschaert Asset Management, Proclero poursuit trois objectifs principaux : la responsabilité morale des investisseurs, le financement de la formation des prêtres, la promotion de la Doctrine sociale de l'Eglise catholique.

Ce support de placement est géré selon une éthique renouvelée à la lumière de la Doctrine sociale de l'Eglise catholique, récemment actualisée dans les encycliques Caritas in veritate de Benoît XVI, Laudato si' et Fratelli tutti du Pape François, mais aussi Oeconomicae et pecuniariae quaestiones et Mensuram bonam.

Ainsi, la Sicav permet aux investisseurs d'assumer la responsabilité morale de leurs placements.

Pour aboutir à ce résultat, le processus d'investissement est basé non seulement sur les critères éthiques de l'ISR, mais aussi sur les critères d'écologie humaine préconisés par la Doctrine sociale de l'Eglise.

Un comité de pilotage constitué d'experts accompagne Meeschaert Asset Management dans sa réflexion éthique.

Le comité de pilotage et de suivi, composé de membres choisis par le président au sein de la Congrégation de la Communauté Saint-Martin et d'experts indépendants, émet un avis consultatif sur :

- le contenu de la charte éthique telle qu'inspirée de la Doctrine sociale de l'Eglise catholique et arrêtée par le comité exécutif ainsi que ses éventuelles évolutions ;
- le respect de la charte éthique dans le cadre de la stratégie et des choix d'investissement de la Sicav ;

- le choix de la société de gestion. Seule la société de gestion reste décisionnaire en matière d'investissement ou désinvestissement.

Proclero ne cesse de progresser dans la réalisation de ses finalités initiales comme avec la création d'une poche solidaire (cf. p. 2) qui lui permet d'investir dans des entreprises non cotées et dans des projets sélectionnés pour leur impact humain et social réel, en particulier en œuvrant en faveur des populations les plus vulnérables ou encore avec l'obtention du Label ISR, en date du 9 janvier 2023.

TROIS TYPES DE PARTAGE

L'investisseur	<ul style="list-style-type: none"> • Le partage se fait directement en donnant 70 % des revenus distribués de la Sicav à la Communauté Saint-Martin. Seules les actions D de la Sicav sont éligibles à cette forme de partage. • Le partage peut également se faire sous la forme d'un don d'actions de la Sicav Proclero au profit de la Communauté.
Meeschaert Asset Management	Chaque année, la société de gestion s'engage à financer la formation des prêtres sous forme de dons.
La Communauté Saint-Martin	La Communauté Saint-Martin participe aux comités de pilotage de la Sicav Proclero. De plus, elle s'engage à partager ses réflexions sur l'éthique et l'enseignement de la Doctrine sociale de l'Eglise lors des conférences ouvertes au public.



FORMATION DES PRÊTRES

Objectifs du financement de la formation des prêtres

Proclero a une vocation particulière. Cette Sicav de partage vise à contribuer au financement de la formation des prêtres de la Communauté Saint-Martin qui tous sont mis à la disposition des diocèses qui en ont besoin pour la mission.

Partage : mode d'emploi

Les actions C, A et I
pour un soutien indirect

- Meeschaert Asset Management reverse une quote-part significative (50 % déduction faite des rétrocessions versées ou à verser aux distributeurs de la Sicav et des frais administratifs externes de la société de gestion) à la Communauté Saint-Martin pour la formation de ses prêtres. En revanche, le souscripteur des actions C, A et I ne reverse pas une partie de ses revenus pour la formation des prêtres. Dans le cas d'un don, le mécanisme pourra ouvrir droit à des avantages fiscaux pour la société de gestion, mais pas pour l'associé.

- Objectif : avec un encours de 67 millions d'euros sur le fonds, la société de gestion peut, avec l'aide des souscripteurs et de manière indolore pour eux, financer la formation de plus de 20 prêtres par an.

L'action D
pour un soutien supplémentaire

Le souscripteur reverse 70 % des revenus de son placement au profit de l'Ecole Supérieure de Philosophie et de Théologie de la Communauté Saint-Martin pour la formation des séminaristes.



LES QUATRE CRITÈRES DE SÉLECTION DÉFINIS POUR PROCLERO

Lors de la création de l'OPCVM, il est apparu essentiel que l'ensemble des acteurs se retrouvent autour de valeurs communes et fortes : la charte éthique de Proclero. Celle-ci intègre quatre critères de sélection propres.

Le processus d'investissement est basé sur les critères éthiques de l'ISR et privilégie des entreprises respectant la dignité humaine et agissant pour un développement économique et humain durable.

1. Les critères éthiques de l'écologie humaine

A la lumière de l'écologie humaine et du positionnement de la personne au centre de la vie sociale, économique et financière, la préservation de l'être humain et de sa dignité, la contribution à ses besoins, à son bien et à son épanouissement sont prioritaires.

C'est pourquoi plusieurs orientations ont été retenues :

- Priorité à tout ce qui contribue aux besoins vitaux naturels, au bien-être, à la qualité de vie et à l'épanouissement de la personne humaine.

- Refus de tout ce qui porte atteinte à la vie humaine et à sa dignité, de sa naissance à son terme naturel.
- Refus de tout ce qui dégrade la personne humaine : armement, pornographie, tabac, alcool, jeux d'argent, jeux vidéo, toutes les formes d'esclavage et d'addiction...
- Vigilance sur tout ce qui concerne la recherche médicale et pharmaceutique, la production pharmaceutique, les OGM alimentaires, ainsi que tout ce qui peut altérer la qualité de l'éducation et de la culture, la vérité de l'information et de la publicité...

Pour en savoir plus, vous pouvez prendre connaissance de la Charte éthique de Proclero sur le site de la Sicav, dans la rubrique « Fonds Proclero ».

2. Les critères classiques d'éthique sociale et sociétale



A la lumière de la Doctrine sociale de l'Eglise, sont identifiés et évalués les critères qui peuvent être utilisés dans la sélection des investissements : ISR (Investissement Socialement Responsable), ESG (Environnement, Social et Gouvernance) et RSE (Responsabilité Sociale de l'Entreprise).

QUALITÉ DES RELATIONS À L'INTÉRIEUR DE L'ENTREPRISE ET CENTRALITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE :

- Vision, valeurs et finalités de l'entreprise
- Gouvernance, rémunération des dirigeants
- Qualité des relations avec les parties prenantes et centralité du bien commun
- Participation des salariés
- Relations clients et fournisseurs
- Dialogue social : relations avec le comité d'entreprise, les délégués syndicaux
- Communication et publicité
- Impact environnemental
- Engagement sociétal
- Relations avec les pouvoirs publics
- Respect des droits de l'homme
- Ressources humaines

Les performances, classements, prix, notations, statistiques et données passées ne sont pas des indicateurs fiables des performances, classements, prix, notations statistiques et données futures.



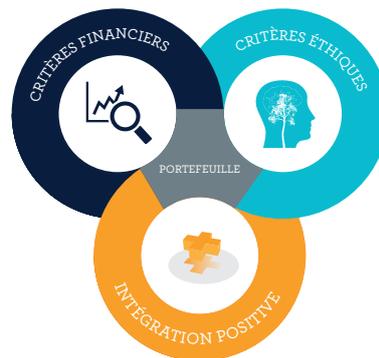
3. Les critères d'intégration positive

A la lumière d'une vision positive et innovante, le renouveau de l'économie et de la finance « plus éthique » est au service de la personne humaine et du bien commun.

Ainsi de multiples aspects ont été mis en avant afin de soutenir :

- toute initiative innovante en vue d'un « plus » éthique (exemple : prise en charge de la dépendance en fin de vie),
- toute amélioration éthique de l'entreprise (exemple : transparence dans la politique de rémunération des dirigeants),
- toute amélioration éthique des outils de pilotage dans l'entreprise (exemple : mise en place de comités d'éthique),
- toute mise en œuvre concrète de la Doctrine sociale de l'Eglise catholique, en particulier le principe de gratuité et la logique du don

Une sicav éthique répondant à des critères financiers et extra-financiers et intégrant le « meilleur des deux mondes ».



(exemples : fondations d'entreprises, mécénat, microcrédit, social business...).

Le portefeuille est construit en fonction des

convictions et peut rechercher une diversification sectorielle.

L'analyse technique permet de s'assurer de la parfaite adéquation entre le niveau d'investissement et celui du marché.

Pour l'ensemble des secteurs d'activité identifiés, la réalisation annuelle de dix études sectorielles et thématiques permet de sélectionner les entreprises pouvant intégrer le périmètre d'investissement en fonction des critères mentionnés.

4. Les critères financiers de sélection

Le modèle économique sélectionné permet au gestionnaire de se positionner sur des thèmes porteurs et de suivre la stratégie adoptée par le comité de pilotage et mise en place pour atteindre les objectifs fixés.

POURQUOI UNE SICAV AU SERVICE DE LA PROMOTION DE LA DOCTRINE SOCIALE DE L'EGLISE CATHOLIQUE ?

Dans le contexte actuel où l'activité financière et économique peine à trouver son sens, la voix de l'Eglise, à travers le bon sens de son enseignement social, devient un point de repère fondamental.

Proclero veut être par là un instrument pastoral. Ainsi, la réflexion éthique émane d'échanges entre des financiers, des

banquiers, des chefs d'entreprise et des acteurs de la vie économique, lors de conférences organisées régulièrement à Paris ou lors d'interventions ponctuelles en province ou au sein même des entreprises.

Cette étape fondamentale du processus d'investissement, menée par des prêtres de la Communauté Saint-Martin et par des experts,

porte sur les grands chantiers éthiques en vue du renouveau de l'économie et de la finance.

Proclero porte l'ambition d'une finance intégrale qui soit au service du bien commun et du développement humain intégral.

AVERTISSEMENT

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information par Meeschaert AM et ne saurait donc être considéré comme un élément contractuel, un conseil en investissement, une recommandation de conclure une opération ou une offre de souscription. Sa remise à tout investisseur relève de la responsabilité de chaque distributeur. En tout état de cause, l'investisseur doit procéder, avant la conclusion de toute opération, à sa propre analyse et obtenir tout conseil professionnel qu'il juge nécessaire sur les risques et les caractéristiques du produit eu égard à son profil d'investisseur. Il est recommandé, avant tout investissement, de prendre connaissance du Document d'Informations Clés (DIC) de la Sicav (disponible gratuitement auprès de Meeschaert AM et/ou sur le site internet www.meeschaert-am.com) et en particulier de la rubrique « profil de risque ». Meeschaert AM décline toute responsabilité quant à l'utilisation qui pourrait être faite des présentes informations générales. Toute reproduction ou diffusion, même partielle, de ce document est interdite.

Les performances, classements, prix, notations, statistiques et données passées ne sont pas des indicateurs fiables des performances, classements, prix, notations statistiques et données futures.

Les informations concernant la Sicav de partage Proclero sont issues du prospectus daté du 31/03/2023.

A travers l'achat du papier - issu de sources responsables - sur lequel cette publication est imprimée, le groupe Meeschaert participe à la gestion durable des forêts.

CONTACT

Interlocuteurs dédiés aux CGP et Institutionnels

Meeschaert AM

• David Zerbib, Directeur Commercial
01 53 40 24 10 - dzerbib@meeschaert.com

• Anna Nejjar, Relations Partenaires
01 53 40 23 93 - anejjar@meeschaert.com

Interlocuteurs dédiés aux Organismes Sans But Lucratif (OSBL) et particuliers

Meeschaert Gestion Privée

Tour Maine Montparnasse,
33 avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15
01 53 40 20 20 - contact@meeschaert.com

Laurent Le Baron, Directeur de Clientèle

01 53 40 20 20
llebaron@meeschaert.com

La liste des commercialisateurs n'est pas exhaustive dans la mesure où, notamment, l'OPCVM est admis à la circulation en Euroclear. Ainsi certains commercialisateurs peuvent ne pas être mandatés ou connus de la société de gestion.

meeschaert-am.com

GROUPE MEESCHAERT : PRINCIPALES ACTIVITÉS

Meeschaert Gestion Privée

- Conseil en stratégie patrimoniale et fiscale
- Gestion conseillée
- Gestion sous mandat
- Investissements immobiliers

Meeschaert Asset Management

- Gestion d'OPC
- Fonds dédiés
- Fonds ISR et de partage

Meeschaert Family Office

- Conseil, gestion et transmission du patrimoine de la famille
- Aide à la sélection et supervision d'experts
- Philanthropie



MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT - TOUR MAINE MONTPARNASSE, 33 AVENUE DU MAINE 75755 PARIS CEDEX 15 TÉL. : 01 53 40 20 20 - S.A.S AU CAPITAL DE 222 375 € - R.C.S. PARIS 329 047 435 - NAF 6430Z - SOCIÉTÉ DE GESTION AGRÉÉE PAR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS SOUS LE N° GP-040 00025